

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
18 mai 2021

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 51

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 50, substituer aux mots :

« et de six »

les mots :

« dont au moins deux sont des médecins et de deux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit ici de rééquilibrer la place des associations qui doit être ajustée par rapport aux autres professionnels et en particulier par rapport aux médecins.